

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations



Rapport

Champ de formations Sciences de la vie,
du sport et de la santé

Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 07/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Christiane Heitz, présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport réalisé en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Présentation du champ

Le champ *Sciences de la vie, du sport et de la santé* (SVSS) est l'un des cinq champs proposés par l'Université de Poitiers (UP). Le champ SVSS, pluridisciplinaire, regroupe neuf formations de niveau licence, licence professionnelle et master des disciplines relevant du domaine des sciences de la vie et des sciences et techniques des activités physiques et sportives, et six formations hors LMD (licence-master-doctorat) en médecine, pharmacie et maïeutique.

Le champ SVSS comprend deux licences : la licence *Sciences de la vie* (SV) portée par l'UFR Sciences fondamentales et appliquées (SFA) et la licence *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* (STAPS) organisée sur deux sites (Poitiers et Angoulême) et portée par l'UFR Sciences du sport.

L'offre de quatre licences professionnelles (LP) se décline en trois LP dans la mention *Activités physiques et sportives* :

- spécialité *Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives, activités aquatiques* (AGOAPS-AQ) ;
- spécialité *Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives, activités de pleine nature et tourisme* (AGOAPS-APNT)
- spécialité *Santé, vieillissement et activités physiques adaptées* (SVAPA) organisée au centre universitaire de la Charente à Angoulême

et une LP dans la mention *Industries chimiques et pharmaceutiques*,

- spécialité *Technico-commercial en instrumentation biotechnologique et biomédicale*.

Toutes ces licences professionnelles sont ouvertes à l'alternance (apprentissage ou contrats de professionnalisation), en parallèle à un cursus sous statut étudiant.

L'offre de master est constituée de deux mentions portées par l'UFR SFA :

- mention *Biologie, écologie* déclinée en trois spécialités :
 - *Biologie végétale intégrative : gène, plante, agrosystème*,
 - *Ecologie et biologie des populations*,
 - *International Master in Applied Ecology*.
- mention *Biologie, santé, sciences du médicament* déclinée en trois spécialités :
 - *Génie physiologique, biotechnologique et informatique*,
 - *Recherche et ingénierie en bio-santé*,
 - *Essais cliniques et développement du médicament* (co-responsabilité avec l'UFR de médecine et de pharmacie).

L'UFR Sciences des sports est co-responsable d'un master STAPS qui affiche deux spécialités :

- *Ingénierie de la rééducation, du handicap et de la performance*,
- *Management du sport*.

Ce master STAPS est porté par l'Université de Rennes 2 et a été évalué dans la campagne de 2015-2016. Il n'est pas évoqué dans le dossier de l'Université de Poitiers.

Les formations de santé du champ SVSS sont les suivantes :

- la première année commune des études de santé -PACES (60 ECTS),
- les trois diplômes conférant le grade de licence (120 ECTS en plus de la PACES) : le *Diplôme de formation générale en sciences médicales* (DFGSM), le *Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques* (DFGSP), le *Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques* (DFGSMa)
- les trois diplômes conférant le grade de master (120 ECTS supplémentaires) : le *Diplôme de formation approfondie en sciences médicales* (DFASM), le *Diplôme de formation approfondie en sciences*

pharmaceutiques (DFASP), et le *Diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques* (DFASMa) conférant le diplôme d'état de sage-femme.

Il est à noter que les formations de santé, soumises à numerus clausus et permettant l'accès à des métiers réglementés, sont évaluées pour la première fois par le HCERES.

Le champ SVSS bénéficie d'un bon environnement scientifique (six unités associées au CNRS, trois unités à l'INSERM, et sept équipes d'accueil -EA) et affiche un rattachement à deux écoles doctorales (ED) de la ComUE Léonard de Vinci (*Environnement, économie, sciences de la Terre et de l'univers ; Santé, sciences biologiques, molécules bioactives*). Il conviendra de suivre les évolutions de la ComUE et ses répercussions sur la structuration de l'offre de formation.

L'environnement socioéconomique semble satisfaisant, mais le dossier champ et les dossiers formations transmis ne permettent pas de l'évaluer objectivement.

Le positionnement du champ SVSS dans la ComUE Léonard de Vinci récemment modifiée en profondeur, ne pourra être analysé qu'une fois la politique de site stabilisée.

Synthèse de l'évaluation des formations du champ

Formations LMD

Pour les formations LMD du champ, les objectifs sont globalement clairement exposés et les organisations en accord avec les textes officiels nationaux en vigueur (arrêtés licence, licence professionnelle et master). Néanmoins, quelques points d'amélioration peuvent être proposés. Un double objectif, animation et gestion, est affiché par la licence professionnelle *SVAPA*, mais pas réellement respecté dans l'organisation pédagogique. Cette licence professionnelle et le parcours *APAS* de la licence *STAPS* gagneraient à inclure dans l'équipe pédagogique des enseignants du secteur santé. Les deux licences professionnelles mention *AGOAPS* (activités aquatiques et activités de pleine nature et tourisme) toutes deux portées par l'UFR Sciences du sport présentent une organisation totalement indépendante l'une de l'autre alors que des mutualisations d'unités d'enseignement (UE) et des partages de bonnes pratiques seraient utiles. La licence professionnelle *Technico-commercial en instrumentation biotechnologique et biomédicale* est exemplaire en termes d'organisation et d'adaptation aux besoins professionnels. La licence *Sciences de la vie* est parfaitement en accord avec l'arrêté licence et se caractérise par une spécialisation progressive (six parcours en troisième année de licence -L3) et des enseignements d'ouverture et compétences complémentaires. Pour la licence *STAPS*, l'organisation sur deux sites, la gestion des capacités d'accueil et la coordination des équipes pédagogiques mériteraient d'être mieux explicitées. Dans cette licence, l'enseignement de la spécialisation *Entraînement sportif* n'est pas poursuivi en L3, ce qui aurait pu être commenté dans le dossier. Les organisations des masters semblent claires. Ces masters font l'objet de co-habilitations et partenariats multiples, ce qui est un gage d'ouverture. Néanmoins, les liens du master *Biologie santé sciences du médicament* avec le cursus ingénieur en Biologie santé ne sont pas exposés. Au sein du Master *Biologie, écologie* la spécialité *International master in applied ecology* conduisant à un *Erasmus Mundus joint master degree* est à souligner. Le master *STAPS* n'est pas présenté, ce qui ne permet aucune appréciation de l'organisation de la co-habilitation avec l'Université Rennes 2.

Globalement, les formations du champ SVSS sont correctement positionnées dans leur environnement scientifique et socio-économique. Les licences professionnelles n'ont pas de concurrence régionale marquée. La licence *STAPS* est également déclinée dans l'offre de formation d'universités proches mais l'attractivité de cette formation auprès des bacheliers justifie le maintien de plusieurs licences *STAPS*. La complémentarité des six parcours de la licence *Sciences de la vie* avec les parcours des quatre licences *Sciences de la vie* des universités partenaires lors de la création de la ComUE a été analysée et apparaît comme satisfaisante.

Les équipes pédagogiques sont bien équilibrées faisant appel à des intervenants professionnels de façon très marquée en licence professionnelle (nombre toujours supérieur aux normes fixées dans les arrêtés) et notable en master et licence *STAPS*. La licence *Sciences de la vie* pourrait envisager une ouverture plus marquée pour des interventions extérieures au secteur académique.

Les flux d'étudiants en licences professionnelles sont faibles (<20 inscrits) et souvent inférieurs à la capacité d'accueil définie. Le contexte très attractif de la filière *STAPS* a conduit à définir des capacités d'accueil pour les sites de Poitiers et Angoulême. Il faut néanmoins s'interroger sur les modalités de choix qui conduisent à rejeter plus de 50 % des candidats ayant exprimé en premier vœu les *STAPS* en regard du taux d'abandon en L1 (première année de licence) de plus de 40 % des inscrits. Le taux d'abandon en L1 *Sciences de la vie* reste également élevé (25-30 %). L'accueil en LP d'étudiants issus de L2 (deuxième année de licence) est minoritaire malgré le portage facultaire des LP. Il manque

vraisemblablement des UE incitatives à proposer en L2. L'attractivité des masters est bonne, montrant un effectif élevé d'étudiants provenant d'autres établissements. Seule la spécialité *Biologie végétale intégrative : gène, plante agrosystème* du master *Biologie, écologie* peine à trouver son public (certaines promotions à 7 inscrits). Cette spécialité est annoncée en reconfiguration dans la prochaine offre de formation.

L'appui recherche est un point fort des formations du champ SVSS. La qualité des équipes sur lesquelles les licences et les masters sont adossés, est reconnue. Malgré cet environnement recherche de qualité, les taux de poursuite d'études en doctorat sont peu marqués, même pour les parcours de master affichés à finalité recherche. La place de la professionnalisation est variable suivant les formations, mais un souci d'ouverture vers le monde professionnel est perceptible. Les licences professionnelles et les parcours de la licence *STAPS* sont naturellement professionnalisants par la participation à l'enseignement de professionnels dans le cœur de métier. En revanche, les masters présentent généralement des taux d'intervenants professionnels qui pourraient être plus élevés. Malgré quelques imprécisions dans la description des dispositifs, les stages et projets tuteurés sont l'un des points forts des formations du champ, tant pour les licences professionnelles que pour la licence *Sciences de la vie* (un stage obligatoire et des UE de projet, ce qui est notable) et les masters. L'organisation de stages en L2 *STAPS* pose problème quant à sa durée (stage « filé » d'environ 30 jours non consécutifs crédité de 2 ECTS) alors que c'est un élément qualifiant pour la délivrance d'attestation professionnelle associée à la validation de deux années de licence.

La dimension internationale n'apparaît pas comme un axe prioritaire dans les formations du champ SVSS. La mobilité étudiante absente en LP (sauf pour la LP *AGOAPS-APNT* où elle est possible mais peu utilisée, ce qui est paradoxal pour le domaine tourisme), reste modeste pour les autres formations sauf pour le master *Biologie, écologie*. A noter que l'enseignement des langues étrangères est mise en place de façon inégale (aucun cours de langue pour certaines LP et certification TOIEC pour les masters)

Les procédures de recrutement sont claires et précises, mais il est difficile de juger de l'accompagnement des publics à profil spécifique, les données étant souvent peu explicites ou manquantes. En licence *SV* et *STAPS*, un accueil important d'étudiants venant d'autres universités est observée en L3 sans que les dossiers ne permettent d'identifier l'origine des étudiants. La LP *AGOAPS-AQ* se distingue par un recrutement majoritaire en formation continue ou reprise d'études. Le master *Biologie, santé, sciences du médicament* et le master *Biologie, écologie* ont mis en place une procédure de recrutement active accompagnant les candidats vers le meilleur choix adapté à leurs compétences et projets professionnels. Cette démarche est à souligner comme une initiative intéressante. Les modalités d'aide à la réussite sont mises en place et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les modalités pédagogiques et la place du numérique, au-delà de l'espace numérique de travail (ENT), sont perfectibles pour la plupart des formations. Il apparaît peu d'implication des enseignants dans l'évolution des pratiques pédagogiques. Seuls les dossiers de la LP *Technico-commercial en instrumentation biotechnologique et biomédicale* et du master *Biologie, santé, sciences du médicament* évoquent des méthodes pédagogiques innovantes telles que jeux de rôle, mises en situation, résolution de problème, cours inversés, etc. Le suivi de l'acquisition des compétences reste à améliorer, le portefeuille de compétence n'ayant pas été systématisé. Les fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) sont à réactualiser pour plusieurs formations.

Le suivi des diplômés, bien que parfois perfectible sur le plan qualitatif, est assuré de façon efficace à l'échelle de l'Université, mais peu analysé dans les dossiers des formations. Pour l'évaluation des LP, cet indicateur est pourtant un élément décisif. Il est étonnant que par exemple le dossier de la LP *AGOAPS-AQ* ne rapporte que les données d'insertion professionnelle d'une seule promotion. De plus les métiers occupés se focalisent sur « éducateur maître-nageur sauveteur », ce qui ne correspond pas réellement aux niveaux de métiers visés par une LP.

Les indicateurs de suivi de l'efficacité des formations (évaluation des étudiants ; suivi de l'acquisition des compétences ; suivi des diplômés ; conseils de perfectionnement et procédure d'autoévaluation) sont inégalement développés et peu analysés. Les formations pilotées par l'UFR SFA se sont globalement bien appropriées les démarches de suivi et font état d'une procédure d'autoévaluation comprenant l'accompagnement des porteurs et l'aide par un comité de visite externe. L'UFR Sciences du sport semble laisser une grande autonomie aux porteurs de projets et ne pas mettre en place des procédures partagées de pilotage et de suivi des formations.

Les formations de santé

PACES

Le programme d'enseignement décliné en accord avec l'arrêté du 28 octobre 2009, permet l'accès par concours aux formations de médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique et kinésithérapie. Il n'y a pas de formation en odontologie à Poitiers, les étudiants admis en filière odontologie poursuivent leurs études à Bordeaux ou Nantes après la PACES.

Les modalités pédagogiques sont clairement exposées et l'information des étudiants est exhaustive. Bien qu'un des objectifs de la PACES, lors de sa mise en place, ait été d'éviter les choix « par défaut » à l'issue du concours, l'UP a fait le

choix d'une seule UE de spécialisation pour le cursus pharmacie et d'une UE de spécialisation commune aux cursus médecine, odontologie, maïeutique et kinésithérapie, ce qui incite les étudiants à s'inscrire à plusieurs voire tous les concours. La différenciation ne se fait que par des combinaisons de coefficients différents. Il faut regretter un volume horaire élevé de cours magistraux des sept UE communes, l'absence de travaux dirigés (TD) en petits groupes et une faible implication des enseignants dans le tutorat d'aide à la préparation des concours mis en place par des associations d'étudiants.

L'organisation des épreuves du concours en un site unique montre la préoccupation d'assurer des conditions égales à tous les candidats.

De nombreuses procédures de réorientations des étudiants de PACES sont en place. Elles sont imposées aux 15 % d'étudiants les plus mal classés à l'issue des épreuves du premier semestre qui peuvent bénéficier d'entretiens individualisés au Service d'accompagnement à la formation, l'insertion, la réussite et l'engagement (SAFIRE) avant de choisir une réorientation vers les formations ouvertes à l'université ou les formations paramédicales. Le dispositif de réorientation prévu par l'arrêté du 28 octobre 2009 n'autorisant pas le redoublement immédiat au vu de résultats insuffisants est appliqué à Poitiers. Le dossier ne donne aucune indication sur l'impact de ce dispositif sur la réussite et la poursuite d'études de ces étudiants. A l'issue des épreuves finales de PACES, les étudiants non classés en rang utile, mais ayant obtenu la moyenne au concours, donc ayant validé 60 ECTS, peuvent accéder à la deuxième année des licences de *Sciences de la vie* et *Physique-Chimie* de l'UP.

Les données de suivi des flux et du devenir des étudiants sont globalement incomplètes et peu informatives pour analyser les taux de réussite aux différents concours à l'issue de la PACES ou le devenir des étudiants réorientés. Une analyse en fonction des premiers choix de cursus exprimés par l'étudiant serait nécessaire.

Une capacité d'accueil en PACES limitée à 1500 étudiants été mise en place, mais le nombre d'étudiants inscrits est très nettement inférieur ces cinq dernières années. Aucune analyse ou commentaire sur ce point ne figure dans le dossier. L'ouverture d'un site délocalisé à Angoulême annoncé pour la rentrée 2017 n'est pas argumentée et explicitée quant à l'organisation des enseignements ou des modalités de passage du concours.

Le pilotage de la PACES est assuré par une cellule scolarité PACES et par le jury associé à un comité de pilotage dont la composition n'est pas fournie. La mission est principalement organisationnelle et non évaluative de la formation.

Le dossier ne fait pas mention d'une évaluation des enseignements par les étudiants (peut être délicate à mettre en place dans le contexte du concours), bien que l'Université dispose des outils adaptés.

Les formations *DFGSM* et *DFASM* sont mises en œuvre conformément aux textes réglementaires. La formation *DFGSM* comprend quatre semestres en complément de la PACES et elle est déclinée en enseignements théoriques et en stages hospitaliers et en médecine générale. Le centre de simulation et la plateforme pédagogique en appui des enseignements théoriques mériteraient d'être explicités et suivis par des indicateurs d'efficacité.

La formation *DFASM* organisée en six semestres a pour finalité principale la préparation de l'examen classant national (ECNi), par les enseignements théoriques des disciplines médicales et l'apprentissage de pratiques professionnelles en stages hospitaliers dont les modalités sont bien décrites. Il convient de souligner des innovations pédagogiques intéressantes (cours inversés, simulation, approche par compétence, utilisation notable des outils numériques pour la formation et l'évaluation des étudiants) ainsi qu'un appui à la mobilité internationale. L'adossement recherche, fondement d'un grade de master, est présenté très brièvement.

La possibilité de préparer une première année de master recherche est affichée et encouragée dès le *DFGSM* par une organisation adaptée de l'emploi du temps, ce qui explique en partie le nombre élevé d'étudiants inscrits à des UE de master (80-100 chaque année). Il est regrettable que ces procédures ne concernent qu'un seul master (*Biologie, santé, sciences du médicament*).

L'accompagnement des étudiants de *DFGSM* et *DFASM* est remarquable grâce à la mise en place du dispositif COME'in qui vise à améliorer le bien-être et la motivation pour favoriser la réussite et éviter l'abandon des études de médecine. Ce dispositif qui doit être évalué par des indicateurs de suivi et d'efficacité, pourrait être généralisé à d'autres étudiants de l'UP.

Le pilotage du *DFGSM* et *DFASM* repose sur un travail en commission important mais encore organisationnel et peu évaluatif.

Une ouverture vers l'autoévaluation est objectivée par la définition de points forts et de points d'amélioration cités dans le dossier, mais souvent insuffisamment argumentés.

Il est regrettable que l'insuffisance des données de suivi des étudiants (résultats selon session, redoublements, abandons, indicateurs de mobilité internationale) et surtout l'absence d'informations concernant les résultats à l'ECNi, nuise à l'évaluation du *DFGSM* et *DFASM*.

La formation générale en sciences pharmaceutiques (*DFGSP2* et *DFGSP3*) est orientée vers les sciences exactes et biologiques, l'étude du médicament et des grandes pathologies conformément aux objectifs et au programme défini par l'arrêté du 22 mars 2011. Une place notable est laissée aux travaux pratiques en complément des enseignements théoriques et de deux stages obligatoires en officine. Les connaissances pluridisciplinaires, acquises par un enseignement coordonné combinant UE obligatoires et UE libres, permettent de préparer l'orientation vers les filières de spécialisation du *Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques* (*DFASP*). L'initiation à la recherche est possible dès le *DFGSP3* par un stage en laboratoire de recherche. Un taux particulièrement élevé et récurrent de redoublement du *DFGSP2* est rapporté, alors qu'un accompagnement par des enseignants référents et un dispositif d'aide à la préparation de la deuxième session d'examen sont proposés. Il est regrettable de ne trouver dans le dossier aucune analyse des causes des redoublements et aucun indicateur pour mesurer l'efficacité des mesures d'aide à la réussite.

Des données de suivi des étudiants ne sont pas accessibles dans le dossier (effectifs en UE libres, en stage recherche, recrutement par passerelles, résultats aux examens).

Le *DFASP* présente une organisation conforme à l'arrêté du 8 avril 2013 avec un premier semestre dédié aux enseignements coordonnés pluridisciplinaires et des enseignements de filières mis en place au deuxième semestre de *DFASP1* et en *DFASP2*. La formation est adaptée aux objectifs professionnels visés. Il convient de souligner la place importante de la professionnalisation par des stages : stage au CHU (centre hospitalier universitaire) pour tous les étudiants (six mois à plein temps), stages professionnels spécifiques à chaque filière (industrie, recherche). Une pharmacie expérimentale permet aux étudiants de la filière officine des travaux de mises en situation. La formation à la recherche et l'accès à un master sont soutenus grâce à un adossement recherche de bon niveau. A noter une faible implantation régionale d'industries pharmaceutiques. Toutefois, des contacts avec le Conseil régional de l'ordre des pharmaciens, l'Association des maîtres de stages en pharmacie et le LEEM (Les entreprises du Médicaments) permettent l'analyse de l'évolution des besoins du monde professionnel pour une adaptation de la formation.

Une commission pédagogique, réunissant des enseignants responsables d'années et des étudiants, pilote les formations en sciences pharmaceutique et assure la coordination des enseignements, la définition des modalités d'examens et la composition des jurys. Cependant, cette commission n'a pas de rôle évaluatif et ne comprend pas de professionnels, ni d'anciens étudiants. L'évaluation des enseignements par les étudiants n'est pas mise en place de façon formalisée.

L'absence d'analyse du suivi des étudiants (effectifs en UE libres, en stage recherche, recrutement par passerelles, effectifs par filière, résultats aux examens et concours d'internat, analyse de l'insertion professionnelle en regard des filières suivies) est dommageable pour l'évaluation des *DFGSP* et *DFASP*.

Le *Diplôme général en sciences maïeutiques* (*DFASMa*) est une formation en deux ans organisée en conformité avec l'arrêté du 19 juillet 2011. La pédagogie est fondée de façon importante sur une formation par simulation, des stages (34 ECTS) associés à des UE théoriques enseignées de façon équilibrée par des enseignants universitaires et des personnels hospitaliers. La participation à l'enseignement des sages-femmes enseignantes est faible. Il faut souligner la mutualisation de plusieurs UE avec d'autres formations de santé, notamment avec le *DFGSM* et la formation de kinésithérapie, et l'acquisition de compétences transversales assurée de façon significative. La mobilité internationale étudiante n'est pas proposée au niveau *DFGSMa*.

L'accompagnement et l'aide à la réussite sont développés grâce à du tutorat, une enseignante sage-femme référente pour chaque année, et de nombreux dispositifs d'information.

Le dossier est très succinct concernant le pilotage par un conseil technique et un conseil de vie étudiante, qui étaient des dispositifs de gestion des écoles de sage-femme avant la réforme. Le dossier ne présente aucune analyse d'indicateurs de suivi des étudiants ni de données d'évaluation des enseignements par les étudiants.

L'organisation du cursus *DFASMa* conduisant à l'obtention du diplôme d'Etat de sage-femme est solide, conforme aux recommandations réglementaires et adossée à un référentiel métier et compétences des sages-femmes. Comme en *DFGSMa* l'équipe pédagogique est équilibrée entre enseignants universitaires et professionnels. La formation fait appel à une pédagogie diversifiée et innovante, une alternance d'enseignements théoriques et de stages en privilégiant la simulation. Une mutualisation d'UE est mise en place avec les cursus médecine et orthophonie. La personnalisation du parcours est possible par le choix d'UE libres ou d'UE de master. Les étudiants peuvent valider une première année de master, ceci étant facilité par la prise en compte de 36 ECTS de *DFGSMa* et *DFASMa*, mais le dossier ne renseigne pas le nombre d'étudiants intéressés. La mobilité internationale est minimale (quatre mobilités pour un stage de trois semaines par an). Le mémoire de fin d'études peut être à orientation recherche ou professionnelle. La préparation de ce mémoire

bénéficie d'une aide et d'un accompagnement tout à fait remarquables (supports pédagogiques, enseignements de méthodologie, etc.). L'adossement à la recherche, élément indispensable pour un diplôme conférant le grade de master, est cependant peu mis en valeur dans le dossier.

Le conseil technique assure en partie les missions d'un conseil de perfectionnement. Il reste cependant à mettre en place l'évaluation des enseignements et des stages par les étudiants, la définition et l'utilisation d'indicateurs de suivi des étudiants et, plus généralement, une démarche d'autoévaluation pour une formation indiscutablement solide mais qui ne se positionne pas encore totalement comme une école universitaire.

Points d'attention

La LP mention *Activités physiques et sportives*, spécialité *Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives, activités aquatiques* (AGOAPS-AQ), créée depuis plus de 10 ans, ne remplit pas les objectifs annoncés. On peut en effet s'interroger sur l'opportunité d'une formation de niveau II (Bac+3) qui, en réalité, produit essentiellement des maîtres-nageurs, activité professionnelle pouvant être acquise grâce à des formations de niveau IV ou III. La plus-value de la formation à ce niveau d'études n'a pas fait ses preuves au regard des données de l'insertion professionnelle. Cette LP mérite une attention particulière pour définir son orientation future, après une analyse des besoins de formation au niveau licence en animation et/ou gestion d'activités aquatiques autres que la natation.

Avis sur la cohérence globale du champ

Le choix d'un champ *Science de la vie, du sport et de la santé* est cohérent au vu des formations de l'UP et l'objectif affiché de s'inscrire dans le programme européen Horizon 2020 « Santé, démographie, bien être ». Il s'agit d'un champ pluridisciplinaire mais, en affichant les intitulés de ses trois domaines de formation, il peut apparaître comme la simple coexistence de ces disciplines. La perméabilité entre les cursus des différentes composantes est à soutenir, particulièrement autour du projet « Horizon 2020 » pour contribuer à l'amélioration de la santé et le bien-être de la société.

La coloration santé de certains parcours de diplômes de STAPS devra être confirmée, voire renforcée, pour en améliorer la lisibilité. En particulier, les trois licences professionnelles *Santé, vieillissement et activités physiques adapté, Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives, activités aquatiques, Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives, activités de pleine nature et tourisme* gagneraient à davantage revendiquer ce lien au bien-être et à l'amélioration de la santé en mettant en place des équipes pédagogiques associant des médecins. Ces deux dernières LP affichent également des objectifs de formation en management et gestion, compétences non affichées dans le champ SSVS et qui nécessiteraient des coopérations avec d'autres composantes du champ *Sciences juridiques, économiques et de gestion* de l'UP.

L'évolution du champ nécessitera la définition d'un organe de gouvernance spécifique pour dépasser les références facultaires qui sont encore marquées et initier des projets collaboratifs et des partages d'expériences. Les partenariats sont à mettre en place avec des champs des universités fondatrices de la ComUE Léonard de Vinci (aucun intitulé de champ identique) ou les universités de la Région Aquitaine en recherchant des points de convergences. Au-delà des évolutions de la ComUE, une politique de site sera à privilégier. Il conviendrait également d'échanger sur les objectifs du champ avec les universités et organismes qui portent des masters en co-habilitation.

Recommandations :

Globalement, l'analyse des dossiers montre un manque de dynamisme dans l'évolution des pratiques pédagogiques alors que l'UP offre aux enseignants des dispositifs numériques et des possibilités de formation ; cela se traduit par une très inégale appropriation de l'usage des services d'appui à la formation mis en place par l'UP et des démarches compétences peu abouties. Bien que les dossiers fassent état de points forts et points d'amélioration, une démarche d'autoévaluation est à développer, fondée sur des procédures partagées et des indicateurs. La démarche est à appréhender par les porteurs de l'offre de formation comme une démarche de qualité visant à l'amélioration continue en évaluant le bien fondé des choix pédagogiques. Seuls les dossiers portés par l'UFR SFA évoquent la procédure interne d'autoévaluation. Une réflexion pour la création de nouvelles licences professionnelles pourrait être menée au sein du

champ. Un suivi des diplômés de master de l'UP devrait s'attacher à analyser le nombre assez faible de poursuite en doctorat à l'UP.

Les diplômés de santé pourraient s'inscrire dans des objectifs partagés avec les partenaires du champ SVSS pour un grade de licence et de master, tout en préservant les spécificités d'une formation permettant l'accès à l'exercice de professions de santé réglementées.

L'Université et l'UFR de médecine et de pharmacie se doivent d'analyser de façon approfondie les résultats des étudiants aux concours à l'issue de la PACES et mettre en place un suivi des étudiants réorientés. Ces informations sont indispensables pour l'information des futurs étudiants. Elles sont utiles pour valoriser la PACES et les formations accueillant les étudiants réorientés. L'analyse des résultats des étudiants en fonction de leur premier choix fournirait un indicateur pertinent au regard d'un des objectifs de la PACES : éviter le choix par défaut pour l'entrée dans une formation professionnelle en santé.

En s'appuyant sur la bonne collaboration avec l'UFR de médecine et pharmacie, l'école de sages-femmes peut parfaire son insertion à l'université. La formation à la recherche par le développement des doubles cursus ouvrant l'accès au doctorat doit être soutenue, afin de mettre en place une recherche spécifique aux sciences maïeutiques.

Observations de l'établissement

Poitiers, le 23/05/2017

Objet : Observations rapport d'évaluation HCERES - DEF-FO180014310 - Champ
« sciences de la vie, du sport et de la santé ».

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de la transmission du rapport cité en objet, relatif au champ de formation « sciences de la vie, du sport et de la santé ».

Le champ de formation « Sciences de la vie, du sport et de la santé » n'est pas une simple juxtaposition de disciplines ou domaines académiques centrés autour de la thématique de la santé et du bien-être des citoyens dans la société. Comme indiqué dans le dossier d'informations, le développement d'une Chaire « Sport Santé Bien être » pilotée par un collectif émanant de différents champs disciplinaires (6 Facultés/Instituts et 12 laboratoires labellisés) montre la volonté de l'Université de Poitiers de créer une réelle dynamique interdisciplinaire dans le développement de ce pôle. En effet, les différents acteurs de la chaire ont décidé de mutualiser une partie de leurs ressources humaines et de leurs équipements autour de la problématique du maintien de l'autonomie grâce à un mode de vie physiquement actif. La formation, qui tient une place importante dans le projet de la Chaire, se décline en Unités d'Enseignements Libres, Diplômes d'Université et actions de Développement Personnel Continu à destination des professionnels. Cette initiative devra être élargie à d'autres formations plus classiques comme les Licences et les Masters en décloisonnant davantage ces formations et en permettant l'intégration de contenus interdisciplinaires dans les maquettes. Des efforts particuliers seront consentis à l'atteinte de cet objectif dans la nouvelle offre de formation.

En marge de la chaire « Sport Santé Bien être », une structure de pilotage de type collège sera créé. Ce collège sera composé de la Vice-présidente en charge des formations, de la Vice-présidente en charge du développement de la FTLV, du Vice-président délégué en charge de la réussite étudiante et pédagogie, du Vice-président Etudiant, des assesseurs à la pédagogie des composantes, des représentants des responsables de formations, des représentants étudiants élus dans les conseils d'UFR, d'un représentant élu à la CFVU et de représentants des scolarités des composantes concernées. Il aura pour principale mission d'initier des projets collaboratifs et des partages d'expériences entre les différentes composantes du champ et de mettre en place des partenariats avec les champs équivalents des universités fondatrices de la ComUE Léonard de Vinci et/ou des universités de la Région Aquitaine.

Nous souscrivons totalement au développement de démarches d'autoévaluation fondées sur des procédures partagées et l'utilisation d'indicateurs objectifs. Cette politique d'auto-évaluation était déjà initiée mais sera accentuée dans l'ensemble des formations du champ dans le but de rationaliser encore davantage les choix pédagogiques, plus particulièrement dans le domaine des Sciences du Sport. Des échanges de compétences seront envisagés avec l'UFR SFA qui possède une expérience plus développée dans ce domaine. Cet échange de compétence dépassera d'ailleurs le cadre de l'auto-évaluation puisqu'il concernera également l'évolution des pratiques pédagogiques. A ce sujet, l'ensemble des formations du champ inclura un pourcentage non négligeable d'autres approches pédagogiques se distinguant du classique face à face en s'appuyant sur les moyens mis à disposition par l'Université de Poitiers.

Les raisons d'un nombre assez faible de poursuite en doctorat à l'UP doivent être clairement identifiées par une enquête qui sera réalisées auprès des étudiants de Master. Une première raison possible est le nombre décroissant d'allocations de recherche proposées aux étudiants de Master. Une véritable politique de recherche de financements devra être mise en place par le collège du champ pour pallier à ce véritable problème.

Une véritable réflexion entre l'UFR Médecine Pharmacie et les autres composantes du pôle va être prochainement initiée afin de l'inscription des diplômes de santé dans des objectifs partagés avec les partenaires du champ SVSS.

Les recommandations spécifiques portant sur les mentions du champ de formations « Sciences de la vie, du sport et de la santé » feront l'objet d'une attention particulière dans les fiches Architecture de l'Offre de Formation propre à chaque mention et plus particulièrement les Licences professionnelles.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma considération.



V. Laval

Pour le président de l'université de Poitiers
et par délégation,
la Vice Présidente
Virginie Laval